



**COUPON REPOSE POUR BENEFICIER DE
L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
(dommages causés à des tiers)**



Cette assurance s'adresse, **en cas de carence, aux jeunes majeurs, célibataires et sans enfants**, qui partent en vacances dans le cadre de l'opération Sac Ados proposée par le Conseil départemental du Pas-de-Calais. Pour les mineurs, c'est l'assurance de leurs parents qui doit couvrir leur responsabilité civile.

La responsabilité civile est l'obligation de rembourser les dommages causés à autrui. Ainsi, vous êtes responsable des dommages causés aux autres par votre faute, par négligence ou imprudence. La loi vous oblige à réparer tous les dommages causés aux autres, qu'ils soient matériels ou corporels. L'objet de cette assurance est d'indemniser la victime à votre place. Sans elle, c'est vous qui devez payer l'intégralité des frais !

Afin de bénéficier de cette assurance temporaire, vous êtes invités à remplir le coupon ci-dessous afin de l'intégrer à votre dossier de présentation de projet de séjour.

L'ensemble de ces documents seront centralisés par votre référent, puis envoyés à Vacances Ouvertes afin d'activer votre souscription à l'assurance responsabilité civile pour la période de votre départ en vacances, temps de transport compris, sur des séjours réalisés en France.

L'équipe de Vacances Ouvertes reste à votre disposition pour vous communiquer le détail des conditions particulières de cette police d'assurance (contact : jborbely@vacance-ouvertes.asso.fr).

POUR VOTRE INFORMATION

EXTRAIT DES CONDITIONS DE GARANTIES

La présente garantie couvre les dommages causés aux tiers (autre que le bénéficiaire et ses ascendants) par le bénéficiaire, majeur, célibataire et sans enfants, d'un pack Sac Ados, remis par une structure jeunesse partenaire de l'association Vacances Ouvertes. Elle vaut de la date du départ jusqu'à la date de retour, temps de transport compris, pour des séjours réalisés en France.

Une franchise de 80 € est appliquée en cas de sinistre.

EXTRAIT DES CONDITIONS D'EXCLUSION :

Sont exclus de la présente garantie les dommages résultant du fait volontaire de l'assuré ; d'une activité professionnelle ou d'un travail clandestin ; du fait d'animaux dont l'assuré aurait la garde ; causés ou subis par un véhicule terrestre à moteur soumis à l'obligation d'assurance, une embarcation à voile ou à moteur ou un appareil de navigation aérienne, dont l'assuré à la propriété, la conduite ou la garde ; résultant de la pratique de la chasse ; résultant de la pratique d'une activité sportive dans un club affilié à une fédération assurée.

Bulletin individuel de souscription à l'assurance Responsabilité Civile Sac Ados France / CD 62, à intégrer à votre dossier de présentation de projet de séjour

Nom :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Date du départ en vacances : / / 20
 Date du retour de vacances : / / 20
 Lieu(x) de vacances :
 Structure référente (nom + adresse) :

Je souhaite bénéficier de l'assurance responsabilité civile France prévue dans le cadre de l'opération Sac Ados proposée par le Conseil départemental du Pas-de-Calais et atteste avoir pris connaissance des conditions de garantie décrites ci-dessus.

À Le Signature